

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-55-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-55-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE Rbb-6 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE Ra-37 DU PLAN DE ZONAGE, D'Y PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE SUR LA RUE ALBERT-MILLAIRE ET DE SOUSTRAIRE LES TERRAINS MUNICIPAUX À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES DE PROJETS

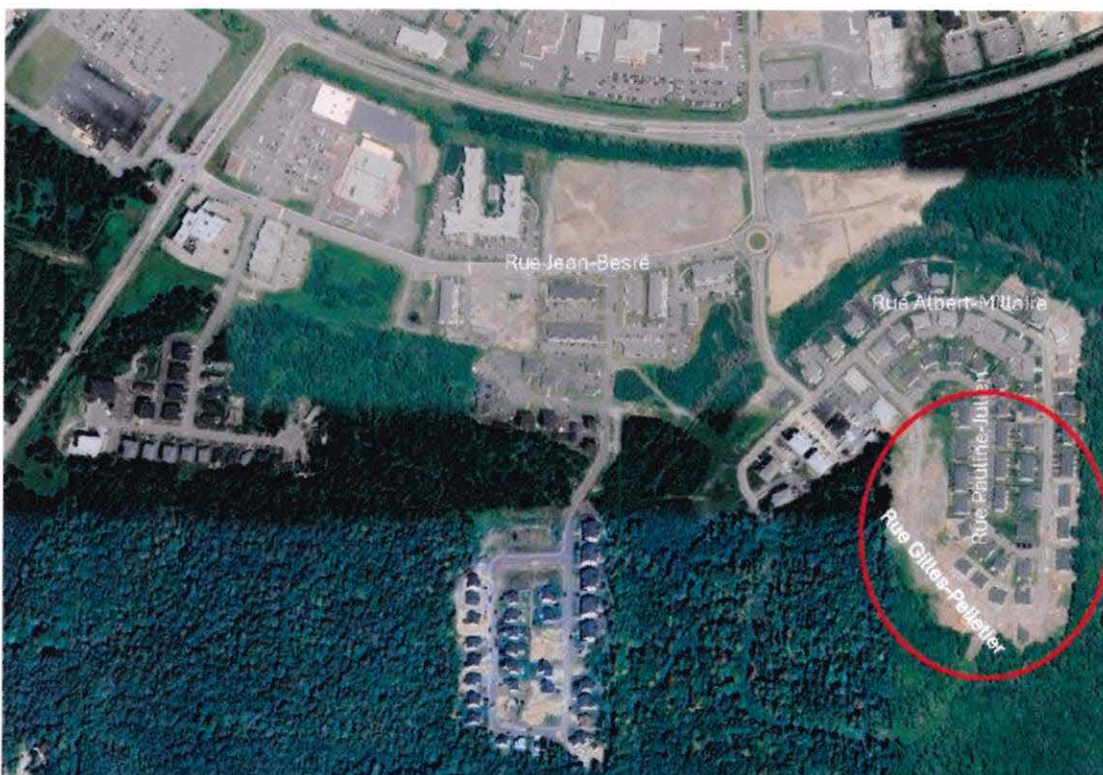
Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 600-10-2026, le projet de règlement numéro 1841-55-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'agrandir la zone Rbb-6 à même une partie de la zone Ra-37 du plan de zonage, d'y permettre la construction d'habitations unifamiliales en rangée sur la rue Albert-Millaire et de soustraire les terrains municipaux à l'application des dispositions relatives aux enseignes de projets.

Cette modification vise à favoriser une densification résidentielle et constitue le prolongement de l'offre résidentielle existante sur la rue Albert-Millaire, tout en assurant un développement cohérent du secteur. Il aura également pour effet que les terrains appartenant à la Ville soit soustrait à l'application spécifique des dispositions relatives aux enseignes de projets;

Ce projet a donc pour principaux objets :

1. De modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone Rbb-6 à même une partie de la zone Ra-37, d'autoriser dans cette portion de territoire la construction d'habitations unifamiliales en rangée;
2. D'exclure les terrains appartenant à la Ville de l'application des dispositions relatives aux enseignes de projets.

Le secteur concerné par la disposition 1.) ci-haut, situé sur la rue Albert-Millaire, Pauline-Julien et Gilles-Pelletier, est identifié ci-dessous :



Secteur de la zone Rbb-6 et Ra-37 – Quartier des Comédiens
Rues Albert-Millaire, Pauline-Julien et Gilles-Pelletier

Le secteur concerné, par la disposition 2) ci-haut, est constitué de l'ensemble du territoire.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 21 octobre 2026 à 16h30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 8 octobre 2026.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA